

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Formation des Elus (Rap. Mme MAZY)
- b) Extension du régime indemnitaire des agents du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (Rap. Mme MAZY)
- c) Suppression de la notation administrative (Rap. Mme MAZY)
- d) Composition des instances paritaires – comité technique, comité hygiène sécurité et conditions de travail (Rap. Mme MAZY)
- e) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
- f) Règlement relatif au fonctionnement des astreintes (Rap. Mme MAZY)
- g) Forfaits de rémunération des personnels contractuels employés dans le cadre des centres de loisirs (Rap. Mme MAZY)
- h) Impôts locaux – Commission Communale des Impôts Directs (Rap. Mme MAZY)
- i) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
- j) Convention partenariat entre la Ville d'Epernay, Class'Affair, l'Office de Tourisme Epernay « Pays de Champagne » et Smurfit Kappa (Rap. M. FROMM)
- k) Signature d'un protocole avec la S.A.R.L COLAS EST (Rap. M. VERDIER)
- l) Convention avance remboursable Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay (Rap. M. RODRIGUES)
- m) Avenant à la convention service commun Finances/Contrôle de gestion avec la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (Rap. M. le Maire)
- n) Autorisation d'intervention Ecoquartier Bernon Les Sources (Rap. M. le Maire)

3 - COHESION SOCIALE ET EDUCATION

- a) Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009 – Bourse au permis de conduire – attribution (Rap. Mme CHARIF)
- b) Opération de Renouvellement Urbain Bernon – Avenant n° 6 (Rap. M. le Maire)

4 - ANIMATION ET ATTRACTIVITE

- a) Modifications tarifs 2014 – salle Belle Noue (Rap. M. GRAND)
- b) Tarifs forains 2014 pour la fête patronale de septembre (Rap. M. FROMM)

5 - CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

a) Projet d'effacement de réseaux 2014

(Rap. M. VERDIER)

b) Acquisition d'un immeuble situé 30, rue de sézanne à Epernay appartenant à Pôle Emploi

(Rap. Mme LEGRAS)

6- Vœu concernant la baisse massive des dotations de l'Etat

(Rap. M. le Maire)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-325

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-326

2a-FORMATIONS DES ELUS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-12 et 2123-14,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que l'assemblée délibérante doit statuer sur les orientations données au droit à la formation de ses membres et sur les crédits ouverts à ce titre dans un délai de 3 mois après le renouvellement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les orientations générales et thématiques données à la formation des élus qui sont les suivantes :

- le budget,
- le statut de l'élu,
- l'intercommunalité,
- le personnel territorial,
- le conseil municipal,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle et notamment la prise de parole.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits sur le compte 6535/020/4GP402/PAIE FORMELUS du budget, sans pouvoir excéder le maximum prévu par la loi.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-327

2b-EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et les arrêtés du 14 janvier 2002 et du 29 janvier 2002,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, et l'arrêté du 14 janvier 2002,

Vu la délibération n° 02-801 en date du 30 septembre 2002 relative à la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu la délibération n° 08-450 en date du 18 février 2008 relative à l'extension du régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

Vu la délibération n° 08-293 en date du 30 juin 2008 relative à l'extension du régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

Vu la délibération n° 2013-4356 en date du 21 janvier 2013 portant extension du régime indemnitaire des agents des cadres d'emplois des animateurs et des assistants de conservation,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2014,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les régimes indemnitaires de leurs agents dans la limite de ceux attribués aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- INSTITUE l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), telle que proposée ci-dessous pour les animateurs dont l'indice brut est inférieur à 380 :

GRADE	Spécificités	Coefficient d'IAT
Animateur	Avec encadrement ou missions spécifiques	5,8
Animateur	Sans encadrement ou missions spécifiques	2

Article 2.- INSTITUE l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) pour les animateurs dont l'indice brut est égal ou supérieur à 380, de la façon suivante :

GRADE	Spécificités	Coefficient d'I.F.T.S.
Animateur principal 1 ^{ère} classe	Avec encadrement ou missions spécifiques	6
Animateur principal 1 ^{ère} classe	Sans encadrement ni missions spécifiques	4
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Avec encadrement ou missions spécifiques	5
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Sans encadrement ni missions spécifiques	3
Animateur	Avec encadrement ou missions spécifiques	4
Animateur	Sans encadrement ni missions spécifiques	2

Article 3.- DIT que ces indemnités seront versées mensuellement aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires recrutés sur un emploi permanent, et seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,

Article 4.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-328

2c-SUPPRESSION DE LA NOTATION ADMINISTRATIVE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment son article 69,

Vu le décret n°86-473 du 14 mars 1986 relatif aux conditions générales de notation des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n°NORRDFB 1304895C du 4 mars 2013 de la Direction générale des collectivités locales,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que la collectivité met en place une démarche d'évaluation basée sur un entretien professionnel annuel réalisé par le supérieur hiérarchique direct,

Considérant que l'expérimentation de l'entretien professionnel permet aux collectivités le mettant en œuvre de supprimer la notation administrative, avant la disparition définitive de cette dernière le 1^{er} janvier 2015,

Considérant que l'actuel dispositif d'évaluation est amené à évoluer conformément aux orientations définies par le décret du 29 juin 2010,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la suppression de la notation administrative dès 2014,

DECIDE de maintenir provisoirement l'actuel dispositif d'évaluation,

APPROUVE le lancement de la réflexion, sur la base des travaux d'un groupe constitué de représentants du personnel et des services, pour procéder à la réforme du dispositif d'évaluation.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-329

2d-COMPOSITION DES INSTANCES PARITAIRES : COMITE TECHNIQUE COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles de la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n°INTB1209800C du 12 octobre 2012,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15 mai 2014, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que les effectifs appréciés au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 681 agents,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE le nombre de membres du Comité technique à 6 représentants titulaires du personnel (et 6 représentants suppléants).

FIXE le nombre de membres du Comité hygiène sécurité et conditions de travail à 6 représentants titulaires du personnel (et 6 représentants suppléants).

DECIDE, pour les deux instances précitées, le maintien de la parité numérique en fixant un nombre de représentants de l'autorité territoriale égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants).

DECIDE, pour les deux instances précitées, le recueil de l'avis des représentants du personnel et de l'autorité territoriale.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-330

2e-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 5 juin 2014,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2014,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant la nécessité de créer, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, 3 postes d'adjoints d'animation pour nommer 3 référents périscolaires,

Considérant la nécessité de créer trois postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet afin d'adapter le temps de travail de deux référents périscolaires et d'un animateur pour tenir compte de l'évolution des besoins de la Direction de l'Education,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Considérant la nécessité de créer deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de remplacer deux agents des services techniques qui ont fait l'objet d'une mobilité interne,

Considérant la nécessité de créer un poste de responsable de la mairie de quartier afin de remplacer un agent qui a sollicité sa mutation au sein du C.C.A.S. d'Epernay,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 2.- DECIDE la création de 3 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet correspondant à une augmentation du temps de travail pour trois agents.

Article 3.- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 4.- DECIDE la création de deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Article 5.- DECIDE la création d'un poste de responsable de la mairie de quartier à temps complet et de l'ouvrir à un fonctionnaire de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou de niveaux équivalents des autres fonctions publiques ou en cas de recherche infructueuse, à un agent non titulaire, disposant d'un diplôme requis pour se présenter au concours externe de rédacteur ou de rédacteur principal de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base de l'indice brut 340 à 576 du grade de rédacteur ou sur la base de l'indice 350 à 614 du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Article 6.- DECIDE la création de deux emplois de rédacteur à temps complet, d'un conseiller principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi de brigadier chef principal à temps complet, de six emplois d'agent de maîtrise à temps complet, de trois emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, d'un emploi d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet et d'un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de procéder aux avancements de grade.

Article 7.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 8.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteur

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 19

Nouvel effectif : 22

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 9

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 9

Nouvel effectif : 10

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 19

Nouvel effectif : 25

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 16

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 103

Nouvel effectif : 106

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 11

Nouvel effectif : 17

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : agents de police municipale

Grade : brigadier chef principal

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

Filière : Sportive

Cadre d'emploi : Conseillers des activités physiques et sportives

Grade : Conseiller principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisées des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Article 9.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-331

2f-REGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ASTREINTES

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-199 du 27 février 2008 relatif à la rémunération des heures supplémentaires de certains fonctionnaires,

Vu la circulaire n°LBLE0210023C du 11 octobre 2002,

Vu la délibération n°06-3015 du 27 mars 2006 relative à la mise en place d'astreintes techniques,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 juin 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant la nécessité de formaliser le fonctionnement des astreintes dans un règlement qui définit, notamment, les agents concernés par le dispositif d'astreinte et leur rôle, les procédures à mettre en œuvre en fonction de la nature de l'intervention, les moyens mis à disposition et les modalités d'indemnisation des astreintes et des heures d'intervention.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement relatif aux astreintes joint à la présente délibération.

DIT qu'il sera applicable dès transmission au représentant de l'Etat.

DIT que tout nouveau dispositif d'astreinte devra être consigné dans un chapitre à joindre au présent règlement, par voie d'avenant.

DIT que les dépenses résultant des astreintes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-332

2g-FORFAITS DE REMUNERATION DES PERSONNELS CONTRACTUELS EMPLOYES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives aux agents non-titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que l'introduction d'heures d'enseignement le mercredi matin impacte l'organisation extrascolaire et fait varier les temps d'intervention du personnel d'animation selon qu'il s'agit des accueils de loisirs organisés en demi-journée le mercredi (en période scolaire) ou en journée complète pendant les vacances scolaires.

Considérant la nécessité de dissocier les forfaits de rémunération du mercredi de ceux applicables aux accueils de loisirs organisés pendant les vacances scolaires.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

FIXE les forfaits de rémunération des personnels contractuels recrutés dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, selon les modalités suivantes :

Qualifications de l'agent contractuel	Forfait journalier (brut)	
	Accueil de loisirs	
	Mercredi	Vacances scolaires
Non-diplômés	36.59 €	53.86 €
Titulaires d'un BAFA (ou diplôme équivalent)	48.79 €	71.82 €
Titulaires d'un BAFD (ou diplôme équivalent)	65.56 €	96.52 €

DIT que ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2014, date de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires,

DIT que ces forfaits de rémunération pourront être revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-333

2h-IMPÔTS LOCAUX – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 paragraphe 3,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant la création d'une commission communale des impôts indirects,

Considérant que les personnes qui occupaient cette fonction précédemment ont été proposées pour la poursuivre sur ce nouveau mandat, leur expérience et leurs connaissances acquises au sein de cette commission constituant un atout majeur pour y siéger,

Après avoir obtenu l'aval des personnes ci-dessous proposées,

Entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré,

PROPOSE à Monsieur le directeur des services fiscaux de désigner parmi la liste ci-dessous les membres de la commission communale des impôts directs :

Qualité	Nom	Adresse	Cat. rep.	Extérieur	Prop .bois
TITULAIRES	Pascal DELOBELLE	24 bis rue des Vignolles	TH		
	Claude MARX	16 rue Porte Lucas	CFE		
	Jean-Claude PAROLI	16 Chemin de Montarlot	TF		
	Roger CESAR	7 rue René Dricot	TH		
	Michel PERIN	31 rue Frédéric Plomb	TH		
	Patrick BOIVIN	667 chemin des Champs de Linette	TF		
	Christine MAZY	13 rue Côte Legris	CFE		
	Francis BOYER	27 rue Dom Pérignon -51530 CHOUILLY	TF	X	
	Jean-Pierre TIECHE	9 rue Léon Blum	TH		
	Michel MORLET	38 rue Henri Martin	TH		
	Jean-Pierre MENU	24 rue Crêpons	TH		
	Martine DECOURTY	5 rue de Touraine	TH		
	Olivier FAUCHERON	3av James et Gabriel Lecomte	TF		
	Roland SONGIS	51 allée Fort de France	TH		
	Emmanuel BARON	65 rue Simon Dauphinois-51350 CORMONTREUIL	TF	X	
Geneviève LAMOTTE	54 rue Champrot	TH			
SUPPLEANTS	Antoine SCHNELL	12 rue de Champrot	CFE		
	Anne-Lise PETITPAS	8 Boulevard du Cubry	TH		
	Daniel DESANDRE	100 rue Hôpital Auban-Moët	TH		
	Slimane BOUDJEBBA	3 rue Locht	TH		
	Colette HEURTAUX	1 rue Henri IV	TF		
	Jacques GUILLAUME	23 allée Fort de France	TF		
	François LOURDELET	77 rue Danièle Casanova 51530 DIZY	TF	X	
	Alain GAVROY	9 rue Côte Legris	TH		
	François HUILLE	9 rue Marcelin Berthelot	CFE		
	François GONET	1 rue des Minimes	TH		
	Gilles ANDRE	29 rue de Mulhouse	TH		
	Martine RAPPENOT	14 rue Croix des Bouchers	TH		
	Marie-Claude GARZA	14 rue de Belle Noue	TF		
	Jean-Louis COUTURIER	55 avenue Jean Jaurès	TF		
Rodolphe GAUTRON	2 impasse du Roussillon 51530 VINAY	TF	X		

Adopté à l'unanimité des votants

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-334

2i-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 26 juin 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Subvention d'action

Champagne Ardenne Active

1 500 €

- Participation à l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)
Imputation budgétaire : 4RH400 020 6574 PERS

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-335

2j1-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET CLASS'AFFAIR

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que Class'Affair souhaitant mettre à disposition ses compétences,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Class'Affair,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne, le Tour de France et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-336

**2j2-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET L'OFFICE DE TOURISME EPERNAY « PAYS DE CHAMPAGNE »**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer des acteurs au Club des Partenaires de l'Avenue de Champagne tels que l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne' souhaitant apporter son soutien aux manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec l'Office de Tourisme Epernay 'Pays de Champagne',

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne, le Tour de France et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants. Benoît MOITTIE ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-337

2j3-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET SMURFIT KAPPA

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Epernay d'intégrer de nouveaux partenaires tels que Smurfit Kappa souhaitant mettre à disposition ses compétences pour les manifestations,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, à intervenir avec Smurfit Kappa,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations le Tour de France et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-338

2k-SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LA S.A.R.L COLAS EST

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les marchés n° 11.09/1 et 12.08/1 relatifs à la requalification du quartier de Bernon – aménagement de l'avenue de Middelkerke et création de la rue des Coteaux et prolongement de la rue Charles-Gounod conclus avec SCREG EST,

Vu les avenants de transfert à COLAS EST en date du 13 mars 2013,

Vu le projet de protocole,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que la Ville d'Epernay a conclu avec l'entreprise SCREG deux marchés relatifs à la requalification du quartier de Bernon : aménagement de l'avenue de Middelkerke et création de la rue des Coteaux ainsi que prolongement de la rue Charles-Gounod.

Considérant que les travaux devaient être réalisés dans des délais impartis et que ceux-ci ont été dépassés,

Considérant que le planning contractuel a été bouleversé, indépendamment de la volonté du titulaire du marché, du fait d'un problème de coordination avec d'autres chantiers.

Considérant que COLAS EST, venant en substitution de SCREG EST, à compter du 1^{er} janvier 2013, suite à avenants portant transfert, a alors sollicité une indemnisation au titre des frais supplémentaires générés par l'allongement des délais d'exécution des marchés.

Considérant que les parties ont donc, d'un commun accord et pour prévenir les désagréments d'une procédure contentieuse, après concessions mutuelles réciproques, accepté de transiger dans le cadre d'un protocole et de fixer l'indemnité due à COLAS EST à la somme globale et forfaitaire de 30 000 € nets.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du protocole annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole constatant la transaction,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6711 70 VHA 825 ORUB au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-339

2l-CONVENTION AVANCE REMBOURSABLE ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CÔTEAUX VINICOLES D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 août 2013 portant création de l'Association Syndicale Autorisée des Coteaux Viticoles d'Epernay,

Vu le projet de convention,

Considérant que la Ville d'Epernay en tant que propriétaire de parcelles classées en Appellation champagne est adhérente à cette association,

Considérant que le budget de l'ASA doit être voté en Assemblée générale des propriétaires,

Considérant que des démarches administratives doivent être réalisées préalablement et nécessitent un minimum de fonds,

Considérant qu'afin que l'ASA fonctionne rapidement, en disposant d'une trésorerie lui permettant de débiter son action, la Ville d'Epernay souhaite lui accorder une avance remboursable,

Considérant par ailleurs que dans le cadre de l'organisation de l'enquête relative à la répartition des dépenses de l'ASA, en l'absence de fonds détenus par cette dernière, la Ville s'est chargée de la publicité de l'avis d'enquête au journal d'annonces légal l'UNION,

Considérant la nécessité de conclure une convention réglant les modalités de remboursement de l'avance accordée ainsi que celles de la facture de publicité de l'avis d'enquête.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention annexée,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte DAJ 504/020/274/JURI au budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte DAJ 504/020/274/JURI du budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-340

**2m-AVENANT A LA CONVENTION SERVICE COMMUN
FINANCES/CONTRÔLE DE GESTION AVEC LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 2014-58 en date du 27 janvier 2014 de modernisation de l'Action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales dite loi RCT,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 26 juin 2014,

Considérant que la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a modifié le régime juridique de la mutualisation des services entre communes et communauté,

Considérant qu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres de cet EPCI peuvent mettre en place des services communs, notamment pour ce qui concerne les services fonctionnels,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne se sont rapprochées afin de créer un service commun Finances / Contrôle de gestion par une convention en date du 6 novembre 2013,

Considérant que les agents affectés au service commun utiliseront le logiciel CIRIL FINANCES,

Considérant que le logiciel CIRIL FINANCES de la Ville sera transféré à la CCEPC et le contrat de maintenance repris par cette dernière,

Considérant que la Communauté de Communes devra faire l'acquisition de ce même logiciel qui sera hébergé sur le serveur de la Ville pour faciliter techniquement son déploiement à la CCEPC,

Considérant la nécessité de conclure un avenant afin d'en régler les modalités,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention de service commun à conclure entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne tel que présenté,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document relatif à cette affaire.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-341

**2n-AUTORISATION D'INTERVENTION
QUARTIER BERNON LES SOURCES**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2241-1,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques en date du 16 juillet 2013,

Considérant que le Toit Champenois a un projet de construction au lieu-dit Bernon Les Sources,

Considérant que les terrains pressentis, sur lesquels seront édifiées ces constructions appartiennent actuellement à la ville d'Epernay,

Considérant qu'afin de ne pas retarder les travaux du Toit Champenois, il convient de l'autoriser à effectuer les travaux avant la signature de l'acte de cession des terrains intéressés de la première phase,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la réalisation de travaux avant l'acquisition de l'emprise par la Société Anonyme d'H.L.M. **LE TOIT CHAMPENOIS**,

DECIDE de céder à la Société Anonyme d'H.L.M. **LE TOIT CHAMPENOIS**, une emprise de 3 386 m² environ issue des parcelles cadastrées section CD n^{os} 37, 38, 39, 40, 41, 43, 103, 104, 44, 45, 46, 47, 48, 49, moyennant la somme de 60 € le mètre carré, hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur. Les frais de géomètres sont à la charge de la Ville.

Dit que ces modalités sont contenues dans la convention d'autorisation à intervenir avec la Société Anonyme d'H.L.M. LE TOIT CHAMPENOIS,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente s'y rapportant.

Adopté à la majorité des votants (31 voix pour – 4 contre : M. Marc LEFEVRE, M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-342

**3a-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2009
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE
ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 13 juin 2014,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 24 juin 2014,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Madame Laura PERCHAT, la somme de 1 000 € ;
Madame Angélique TEXIER, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Evrard BENZOUZI, la somme de 1 000 € ;
Madame Cécile OBERLI, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Jérémy VIDOVA, la somme de 1 000 € ;
Madame Aurélie DANTANT, la somme de 1 000 € ;
Madame Laëtitia CARBOTTE, la somme de 1 000 € ;
Madame Stéphanie JOANTON, la somme de 500 € ;
Monsieur Rudy GISSELMANN, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Christopher ROTH, la somme de 1 000 € ;

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école;
- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Madame Adeline LAVIGNE, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Vanessa BOYER, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Estelle DUBOIS, la somme de 250 € (sur la base maximale de 500 €) ;
Monsieur Abdoulaye TRAORE, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Manuli OBERLI, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Jimmy ROSSI, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Sidgley GEILLER, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Monsieur Valentin MARGUERET, la somme de 1 000 €.

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

PROPOSE d'ajouter à la liste des auto-écoles partenaires, l'auto-école "Réussite Conduite" située à Magenta, mais exclusivement concernant le public souffrant d'un handicap physique.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-343

3b-OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN BERNON AVENANT N° 6

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 2003-710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

Vu le règlement général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Vu les validations par le Comité National d'Engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) intervenues :

- le 3 février 2005 et le 13 octobre 2005 pour la première phase du projet ;
- le 2 juillet 2007 pour la deuxième phase du projet ;
- le 9 juillet 2009 pour la troisième phase du projet ;

Vu la délibération n° 05-2733, en date du 7 novembre 2005, autorisant le Maire à signer une convention avec l'ANRU pour le projet de renouvellement urbain du quartier Bernon,

Vu la convention ANRU du 16 décembre 2005, le 1^{er} avenant du 31 juillet 2008, le 2^{ème} avenant du 28 octobre 2010, le 3^{ème} avenant du 3 octobre 2011 et le 4^{ème} avenant du 9 septembre 2013,

Vu l'avis de la commission Cohésion Sociale et Education du 24 juin 2014,

Considérant que la présentation de cet avenant de clôture permet de redéployer des subventions de l'ANRU non versées sur les opérations initialement prévues, de modifier ou de présenter de nouvelles opérations indispensables à la finalisation du projet.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant de clôture à la convention de rénovation urbaine,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, avec l'ANRU, l'avenant de clôture, ainsi que tous les actes et demandes de subventions qui en découleront.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-344

4a-MODIFICATIONS TARIFS 2014 SALLE BELLE NOUE

RAPPORTEUR : Rémi GRAND

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-5209 du 16 décembre 2013 portant tarifs municipaux 2014,

Vu l'avis de la commission Animation et attractivité du 25 juin 2014,

Considérant qu'il convient de compléter les tarifs de la salle Belle Noue,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de compléter la délibération des tarifs susvisée, en intégrant les tarifs suivants :

« Salle Beethoven, Belle Noue :

Associations, groupements, particuliers : occupations diverses – tarif demi-journée – Epernay : 30,50 €.

Associations, groupements, particuliers : occupations diverses – tarif demi-journée – Extérieur : 60,50 €.

Activité commerciale dans le cadre de l'économie sociale et solidaire - tarif demi-journée :
45 €. »

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-345

4b-TARIFS FORAINS 2014 POUR LA FÊTE PATRONALE DE SEPTEMBRE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 25 juin 2014,

Considérant la nécessité de refondre le mode de calcul des droits de place pour la fête foraine de septembre, en tenant compte des coûts réels de consommation des fluides,

Considérant l'augmentation des différentes charges liées aux frais inhérents à la gestion du champ de foire et à l'accueil des familles,

Considérant la consultation du représentant des forains conformément à la réglementation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les différents tarifs selon le tableau suivant :

Tarifs Fête Foraine (du 20 septembre au 1 ^{er} octobre inclus)	
Intensité triphasé	Forfait électrique (abonnement + consommation) <i>pour 12 jours de fêtes</i>
< 15 A	66 €
16 à 30 A	131 €
31 à 60 A	263 €
61 à 80 A	351 €
81 à 100 A	438 €
101 à 160 A	698 €
161 à 200 A	875 €
Surface en m²	Droit de place / m² (eau incluse)
> à 301 m ² *	3,40 € *
De 151 à 300 m ²	3,70 €
De 51 à 150 m ²	4,00 €
De 1 à 50 m ²	4,50 €
Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	50 € l'unité

Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 21 jours de présence)	
Grandes caravanes	105 €
Petites caravanes	63 €

**plafonné à 400 m²*

DIT que la recette sera inscrite sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 34

Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-346

5a-PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX 2014

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 27 juin 2014,

Considérant que dans le cadre du programme de réfection de chaussées 2014, les réseaux aériens ERDF, ORANGE et Eclairage public doivent être effacés préalablement aux travaux de voirie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'effacement des réseaux aériens pour les rues suivantes :

- Rue des Archers (section rue Eugène Mercier/rue Jean Chandon Moët)
- Rue Godart Roger (Section avenue de Champagne/rue Henri Lelarge)
- Rue de la Tour Biron (section rue René Herr/rue des Tanneurs)

DECIDE de réaliser les travaux de génie civil nécessaires à l'effacement des réseaux ERDF, Orange et éclairage public sur les voies retenues citées ci-dessus.

DECIDE que la maîtrise d'œuvre des travaux ERDF et ORANGE appartient au SIEM et que celle concernant l'éclairage public appartient à la Ville,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les conventions avec le SIEM et ORANGE,

DIT que les dépenses seront inscrites sur le compte 2152 822 7EV 706 CSMU du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-347

**5b-ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ
30, RUE DE SEZANNE A EPERNAY
APPARTENANT A PÔLE EMPLOI**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques n° 2012 230 V 1263 en date du 15 janvier 2013,

Vu le courrier de PÔLE EMPLOI, en date du 25 novembre 2013,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 27 juin 2014,

Considérant que la Ville a l'opportunité d'acquérir un immeuble situé 30, rue de Sézanne, cadastrée section BM n° 760, d'une contenance de 440 m², à usage de bureaux appartenant à PÔLE EMPLOI,

Considérant l'intérêt de cette acquisition permettant ainsi, un regroupement de services à la population,

DECIDE d'acquérir de PÔLE EMPLOI, les locaux situés 30, rue de Sézanne, cadastrés section BM n° 760, d'une contenance de 440 m², moyennant le prix principal de CINQ CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS (595 000 €), net vendeur, hors frais pour prix d'acquisition à la charge de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA 720 820 2138 IMMO au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g.

Délibération n° 14-348

6-VŒU CONCERNANT LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mes Chers Collègues, lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le 23 juin, l'examen de notre Compte administratif 2013 a été l'occasion, une nouvelle fois, de mesurer le désengagement de l'Etat à l'égard des collectivités locales.

Pour rappel, les dotations et participations qu'il verse à notre commune ont baissé de 392.000 € l'an dernier et diminueront, à nouveau, de 560.000 € en 2014.

Pour l'année en cours, entre cette baisse de dotations et les nouvelles charges qu'il lui impose (prélèvement accru du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, charges relatives au personnel, évolutions des taux de TVA, réforme des rythmes scolaires...), l'Etat prive notre collectivité d'environ 1,37 million d'euros. Cette somme représente l'équivalent de 7 points de fiscalité.

L'application du Pacte dit de confiance, les conséquences de la définition d'une nouvelle géographie prioritaire et la montée en puissance du FPIC sont autant de signes de la volonté de l'Etat de poursuivre un désengagement entamé il y a maintenant plusieurs années.

Aussi, comme je vous l'avais proposé lors de notre dernier Conseil municipal, je vous invite à approuver un vœu qui nous a été communiqué par l'Association des Maires de France, association pluraliste réunissant, à la fois, des élus de toutes sensibilités et de communes de toutes tailles, présidée par Jacques PELISSARD, député-maire de Lons-le-Saunier, et dont le 1er Vice-Président délégué est André LAIGNEL, maire d'Issoudun.

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY,

Réuni en séance ordinaire le lundi 7 juillet 2014,

EXPRIME le vœu suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'EPERNAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'EPERNAY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'EPERNAY soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 34
Date de la convocation : 1^{er} JUILLET 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM 5^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, présent à compter du rapport 2m, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mme Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, présent à compter du rapport 2h, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Pierre MARANDON, 3^{ème} Adjoint, représenté par Mme Annie LOYAUX, M. Claude MARECHAL, représenté par M. Christian DEMONGIN, jusqu'au rapport 2l.

Etait absent et non représenté : M. Sébastien DURANÇOIS, jusqu'au rapport 2g

Délibération n° 14-349

7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations du 14 avril 2014, par lesquelles le Conseil Municipal m'a donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 27 mai 2014, de conclure un marché pour l'entretien des espaces verts de la Ville d'Epernay avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : LE NOUVEL ATELIER « entretien courant d'espaces verts », et ce, pour un montant compris entre 20 000 € H.T et 40 000 € H.T.par an.

-lot n° 2 : TECHNIGAZON « entretien de chemins et talus », et ce, pour un montant compris entre 3 700 € H.T. et 13 500 € H.T.par an.

-lot n° 3 : LE CENTRE DE JONCHERY « broyage de sapins », et ce, pour un montant compris entre 1 000 € H.T. et 4 000 H.T.par an.

-lot n° 4 : TECHNIGAZON « avenue de Champagne : prestations de taille et d'arrosage », et ce, pour un montant comprise entre 3 350 € H.T et 10 500 € H.T.par an.

Le marché est conclu pour une période courant de la notification du marché au 31 décembre 2014. Il est tacitement reconductible par périodes successives d'une année civile pour une durée maximale de reconduction de deux ans.

2°) Le 10 juin 2014, de conclure un marché pour l'aménagement de chaussée et de trottoirs Quai de l'Île Belon avec l'entreprise COLAS Est, et ce, moyennant la somme de 412 800 € T.T.C.

3°) Le 12 et 17 juin 2014, d'accepter les indemnités de :

-1 386,38 euros, correspondant à la remise en état des sols des locaux sis 1, place Carnot suite à une infiltration d'eau due à un événement pluvieux classé en catastrophe naturelle, le 20 juin 2013 (abroge la décision n° 14-189 comportant un montant erroné de 1 686,38 €.)

-1 016,59 euros, correspondant à la remise en état de trois barrières de sécurité, sises avenue Beethoven, endommagées par un véhicule, le 29 avril 2014.

4°) Le 13 juin 2014, dans le cadre de l'Accueil Collectifs de Mineurs de la Ferme de l'Hôpital du 4 au 9 août 2014, de confier à l'association DECOUVERTES, la réservation d'un séjour sur une péniche pour les enfants de 6 à 9 ans. Départ de CLAMECY arrivée à VINCELLES, et ce, moyennant la somme de 2 150 €.

5°) Le 13 juin 2014, de créer une régie d'avance pour le Point Information Jeunesse, afin de faciliter les opérations financières lors des déplacements et échanges avec les villes jumelées à l'étranger. Le montant maximum de l'avance à consentir au Régisseur sera fixé à 1 220 €.

6°) Le 13 juin 2014, de conclure un marché avec l'association VERONESE, pour une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune, et ce, moyennant la somme de 4 800 € T.T.C par an. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable une fois par reconduction tacite.

7°) Le 13 juin 2014, de conclure un marché pour l'acquisition de papeterie, de livres scolaires et de bibliothèque avec la société NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE, et ce, moyennant un montant compris entre 15 000 € H.T et 30 000 € H.T.

8°) Le 17 juin 2014, de conclure un marché pour la mise en œuvre d'animations pyrotechniques avec l'entreprise EURODROP, pour la fête nationale du 14 juillet ainsi que la soirée inaugurale des Habits de Lumière 2014, et ce, moyennant la somme de 34 000 € T.T.C.

9°) Le 17 juin 2014, dans le cadre du festival « Musiques d'Eté » du 24 juin au 5 septembre 2014 de confier à :

-l'association « Cie Jacqueline Cambouis », l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Vipères assassines Fan Club », dans les jardins de l'Hôtel de Ville le 5 septembre 2014 à 20 H 00, et ce, moyennant la somme de 3 176 € T.T.C.

10°) Le 17 juin 2014, de mettre à la disposition de Mme PERIN, par une convention d'occupation à titre précaire et exceptionnel, un terrain sis lieudit « La Femme Morte », d'une superficie de 220 m². Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

11°) Le 20 juin 2014, de conclure avec la société SERES un contrat pour la maintenance et l'hébergement relatifs à la solution logicielle « Doc@net » pour le logiciel de gestion documentaire de l'Opération de Rénovation Urbaine, et ce, moyennant la somme de 1 340 € H.T. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2014 pour se terminer le 30 juin 2015, il sera renouvelable par reconduction tacite, pour une durée ne pouvant excéder 3 ans.

12°) Le 23 juin 2014, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances » organisée par le service Jeunesse, l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne mettra à disposition un véhicule 9 places, les 16 et 24 juillet 2014 ainsi que les 1^{er}, 4 et 7 août 2014, et ce, à titre gracieux.

13°) Le 23 juin 2014, dans le cadre d'un repas partagé avec les usagers du centre social et culturel Maison Pour Tous, de confier à l'association « ARTEMUSE », une représentation musicale le 4 juillet 2014 de 20 H 30 à minuit, derrière les locaux de la Maison Pour Tous, et ce, moyennant la somme de 600 €.

14°) Le 23 juin 2014, dans le cadre de la manifestation « La jeunesse se bouge », de confier à, l'association « Growin'up », les prestations suivantes :

- mise en place des tests de sélection pour le battle de danse ;
- spectacle de danse Hip Hop ;
- exposition et initialisation aux Arts Graphiques ;
- concert du groupe « KAOS LOCOS », et ce, moyennant la somme de 1 700 €.

15°) Le 23 juin 2014, dans le cadre de l'action « Passeport Vacances », les 16, 23 et 30 juillet 2014, de confier à :

-Mme LOPEZ et Mme LEBONVALLET, l'encadrement de l'atelier « confection de confiture », de 14 H 00 à 17 H 00 dans les locaux de la cuisine centrale, et ce, à titre gracieux.

16°) Le 25 juin 2014, de consentir à M. MOITTE une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et ce, moyennant la somme de 402,65 € par mois.

17°) Le 25 juin 2014, de consentir à Mme BATONNET une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III sis 1, boulevard du Cubry, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et ce, moyennant la somme de 397,39 € par mois.

18°) Le 13, 16, 17, 25, juin 2014 de mettre :

-un bureau et des salles à l'Espace Paul-Bert, à la disposition de :

-syndicat « CFTC », un bureau et des salles, sis au 1^{er} étage de l'Espace Paul-Bert, du 15 juin 2014 au 14 juin 2026, et ce, moyennant la somme de 125 € par an.

-l'ancien foyer Vaxelaire, à la disposition de :

-comité de quartier « La Villa », les locaux composés d'une salle de 53,20 m² au rez-de-chaussée, et ce, à titre gracieux.

-la salle Arts plastiques de la Maison des Arts et de la Vie Associative, à la disposition de :

-Groupement d'Employeurs pour le Développement Associatif de la Marne (GEDA 51),

Le 26 juin 2014, de 9 H 00 à 13 H 00, et ce, moyennant la somme de 80 €.

-le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, les salles 5 et 6, le 26 juin 2014 de 8 H 30 à 13 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme MOREAU, du 5 septembre à 17 H 45 au 8 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme EL KARNACHI, du 12 septembre à 17 H 45 au 15 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme BEAUSOLEIL, du 19 septembre à 17 H 45 au 22 septembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-M. TAGHOUTI, du 27 juin à 18 H 00 au 28 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 675 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'Association Bernon Loisirs, le 6 septembre 2014 de 9 H 00 à 14 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Le Club de Prévention, le 25 juin 2014 de 16 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-l'Etablissement Français du Don du Sang, le 13 octobre 2014 de 8 H 30 à 14 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la Régie Sparnacienne, le 26 juin 2014 de 14 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme GUILLAUME, du 27 juin à 18 H 00 au 30 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Mme RIVIERE, du 18 juillet à 18 H 00 au 21 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-l'Association Amicale Afrique Noire, du 1^{er} août à 18 H 00 au 4 août 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Collège Terres Rouges, le lundi 16 et mardi 17 juin 2014 de 8 H 30 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. GUIHENEUF, le 4 juillet à 18 H 00 au 7 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-Mme GARCIA, du 25 juillet à 18 H 00 au 28 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme 348 €.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-M. GAMICHON, du 11 juillet à 17 H 00 au 14 juillet 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

19°) Les 17, et 25 juin 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 258 à 259, 260, 310 à 313 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 11 juillet 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.